

République française SENIERGUES –

Commune Séance du 2 Juin 2026

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Date de la convocation : 29/05/2026

Le deux juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de MICHEL THEBAUD

Présents :

MICHEL THEBAUD, JEAN-JACQUES DELBERT, CHRISTINE BOY, Sabine BLANC DUBREUIL, PASCAL RICHARD, Laurence MONESTIER, Cedric PAGANEL, Lucile ABIVEN, Stéphanie OBELLIANNE, Christine MULLER, MICHEL MESPOULET

Représentés :

Excusés :

Absents :

Christine MULLER se présente comme secrétaire de séance.

Vote à l'unanimité.

Secrétaire de séance Christine MULLER

Validation du PV de la réunion du 21 Avril 2026 :

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

1- Préparation du repas annuel de la Commune du 20 juin 2026

Samedi 20 juin à 18h est prévu l'événement Plantation du Mai.

Ce sera un petit chêne vert sur la place du parking devant la mairie.

Un apéritif et diner dinatoire sera organisée pour inviter la population du village.

Laurence s'occupe des flyers à distribuer.

Pour le repas, il est envisagé un traiteur.

Pour les desserts, chacun des élus préparera un dessert.

Un punch sera préparé.

Le Conseil Municipal valide l'organisation de l'événement.

2- Lotissement et marchés publics

Le Maire présente l'évolution du projet. Le Permis d'Aménagement a été déposé et est en cours d'étude.

Il interpelle sur la nécessité d'anticiper sur la réalisation des travaux.

Un dossier est à constituer pour demander différents devis auprès des entreprises.

Un géomètre est à trouver. (LESCOUT, Garigou, Candaillet, Marcouly, Rhodes....)

Il faut vérifier s'il y a obligation de mettre sur une plateforme d'appel d'offre de marchés publics.

3- Les Subventions aux associations

Le Maire présente les différentes demandes de subventions aux associations.

Le Conseil Municipal propose des subventions pour les associations suivantes.

Amis de l'Ecole	30€
Donneurs de sang	20€
Association des Retraités	40€
DEUX MAINS POUR DEMAIN	35€
Mutuelle des coups durs	40€
SSIAD	20€
Tourisme et délices	20€

La subvention qui devait leur être versée en 2025 n'a pas été faite alors qu'elle avait été votée.

Le conseil Municipal propose donc de doubler le montant versé cette année afin de compenser celle de l'année 2025.

Amis de l'Ecole	60€
Donneurs de sang	40€
Association des Retraités	80€
DEUX MAINS POUR DEMAIN	70€
Mutuelle des coups durs	80€
SSIAD	40€
Tourisme et délices	40€

Le total s'élève donc à 210€.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4- CAUE

Le Maire présentation le CAUE et la possibilité d'y adhérer.

L'adhésion est de 80€ par an.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5- Embellissement de la Commune

Le Maire présente les travaux qui ont été réalisés pour l'embellissement de la commune, par la plantation de Fleurs.

Le coût d'achat des plantes s'élève à 453.19€ auprès de Jardicausse.

Une équipe a planté les fleurs.

Le conseil Municipal est d'accord sur les travaux d'embellissement par la plantation de fleurs.

Il propose que tout le Conseil Municipal soit informé plus en amont afin qu'ils puissent s'organiser pour participer ensemble à la plantation et ainsi apporter leur aide.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6- Point Lecture

Après les changements dans l'organisation du point Lecture.

Il est nécessaire de le relancer.

Il est proposé la restauration d'une étagère ainsi que la réalisation d'un sondage pour adapter la sélection de 50 ouvrages.

Le Sondage pourra être déposé en format papier à la mairie ou alors en ligne, via google form.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7- Candidature Poste de Secrétaire

Suite à la démission de Mme Bérénice POSTIC qui fini son contrat le 30 juin 2026, et la diffusion de l'offre d'emploi, quelques candidatures ont été reçues.

Candidature au poste

Le Maire présente les 5 candidatures reçues.

Une seule personne a l'expérience et les compétences adéquates. Elle est très expérimentée, titulaire. C'est la secrétaire actuelle de Cœur de Causse qui est disponible pour commencer le 1^{er} Juillet 2026.

Il est décidé que Monsieur le Maire la reçoive pour lui proposer de rejoindre notre commune.

L a candidature de l'ancienne secrétaire Cœur de Causse est retenue.

Au regard de l'évolution des tâches administratives demandées, et du projet de Lotissement, il est proposé de créer le même poste mais sur un temps hebdomadaire de 10 heures.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade Adjoint administratif principal de 1ère classe

ou par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L 332-8 7° du Code Général de la Fonction Publique,

Après délibération, le Conseil Municipal :

DÉCIDE

Article 1 : De créer un emploi permanent d'Adjoint administratif principal de 1ère classe pour occuper les fonctions de secrétaire général de mairie à compter du 01/08/2026 à temps non complet à raison de 10h par semaine.

Article 2 : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe.

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/08/2026.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8- Re validation de la délibération de délégation du CM au Maire

Le Maire présente la requête de la préfecture qui veut une confirmation de la délibération 2026_006 concernant la délégation des compétences au Maire.

Selon l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) Il comporte 31 domaines dont 11 qui contiennent la formule « dans les limites fixées par le conseil municipal » ou « dans les conditions fixées par le Conseil Municipal ».

Monsieur Le Maire rappelle le contenu de la délibération.

Le Conseil Municipal délibère et confirme que tout sera toujours discuté en Conseil Municipal mais que pour des raisons pratiques d'organisation, il préfère maintenir la délibération 2026-006 prise en date du 20/03/2026 concernant la délégation du CM au Maire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Points divers :

- Laurence informe sur l'événement du 14 juin, une marche solidaire « Ruban Rose). Elle informe que l'association souhaite déposer une demande de subvention.
- Travaux plafonds peinture au secrétariat de mairie fin juin. Il faut prévoir le déménagement des meubles au préalable.
- Panneau route de la vallée face au cimetière : Il n'est pas prévu de remplacement.
- Réunion publique moustiques tigres : C'est prévu pour mi -juillet, il faut la formaliser.
- Stephanie demande de poser le panneau de voie sans issue route de rassiol.
- Point à Temps à été effectuer sur la voirie.
- Le fauchage est en cours
- Au niveau des Berges du Céou, une présentation du Syndicat et de ses actions sera faite auprès de chaque commune et chaque comcom.
- Jacky a assisté à la réunion du SYMICTOM.

La séance est levée à 22h27
